



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Île Maurice

Question écrite n° 2258

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le dossier de la coopération culturelle et linguistique entre la France et l'île Maurice. En effet, cet Etat de l'océan Indien, autrefois possession française, a conservé un fort patrimoine linguistique, culturel et historique qui rappelle sans cesse la forte implantation que notre pays a pu y développer par le passé et que la colonisation britannique qui a suivi n'a pu effacer. Toutefois, le flou le plus total existe autour des actions menées actuellement par la France auprès de l'île Maurice afin que puissent y être conservées une francophonie et une francophilie des plus vivantes. Elle lui demande donc de lui faire le point sur ce dossier et de lui indiquer les intentions du Gouvernement à son sujet.

Texte de la réponse

La République de Maurice représente un cas atypique pour la coopération française, puisque sa principale caractéristique est d'être un pays largement francophone dont la langue administrative est l'anglais. La coopération française mène à Maurice des engagements très significatifs depuis 1970. Pour les années à venir, la formation restera une constante de notre coopération bilatérale et s'articulera autour de deux thèmes fédérateurs : 1° le « développement durable », dans les domaines de la santé et du développement social en faveur des populations défavorisées : notre action sera centrée sur la formation, d'une part localement dans les établissements à programmes spécifiques, d'autre part en France pour les formations supérieures en faveur des activités à haute valeur ajoutée ; 2° la francophonie linguistique et culturelle, qui concerne de manière transversale tous les secteurs et se décline en particulier dans les actions de coopération institutionnelle : la formation de journalistes, la lecture publique avec la participation de l'Alliance française et une aide à l'édition d'ouvrages de qualité pour la jeunesse ; la création mauricienne francophone avec des appuis individuels ou des ateliers dans tous les secteurs de la création artistique, en complément et en s'appuyant sur le Centre culturel Charles-Baudelaire et l'Alliance française. La politique linguistique et éducative se développe sur une stratégie d'appui technique. Le dispositif est complété par des établissements scolaires homologués par le ministère français de l'éducation nationale et du réseau AEFE.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2258

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2961

Réponse publiée le : 4 novembre 2002, page 4009